

Cette rubrique est la vôtre.

Voici un mot d'humeur de M. G.P., mari d'une malade Alzheimer à mettre en rapport avec l'article paru sur le site <http://www.info-alzheimer.be/news.asp?i=3>

Douze trentièmes !

Ceci est la règle pour obtenir le remboursement de certains médicaments stabilisant la maladie d'Alzheimer et peut-être améliorer l'état psychique du malade.

Ce médicament est essentiel pour celui qui veut retrouver la mémoire perdue. S'il démarre avec un chiffre proche de zéro, il devra faire des progrès énormes pour y arriver. Pour cela, il devra dépenser près de 100 € par mois pour les médicaments prescrits par le neurologue et passer régulièrement des examens chez ce même neurologue (dont coût 52 €), sans garantie de succès.

Il n'est jamais tenu compte de l'observation de l'entourage qui constate des progrès, parce qu'ils n'émanent pas de professionnels. L'aidant proche peut noter le passage d'un état de confusion à un état plus lucide, voir réapparaître des sourires disparus depuis longtemps, un langage plus compréhensible, cela ne compte pas. La demande de remboursement des médicaments doit donc être faite par le neurologue grâce au minimum de points requis sur l'échelle d'évaluation, c'est-à-dire 12/30.

S'il introduit cette demande en dessous de ce score et que le remboursement aurait été accordé, après contrôle il sera tenu de rembourser les sommes accordées.

Donc, le neurologue ne fera la demande de remboursement que si le résultat de l'évolution est nettement supérieur à 12, pour éviter d'être pénalisé.

*La mentalité de certains de nos dirigeants actuels fait penser au régime hitlérien où les malades mentaux étaient éliminés sur rapport de médecins nazis désignés par le gouvernement allemand, ainsi que les non productifs âgés.**

200 à 300 € le gramme, tel est le prix à payer par le malade pour essayer de garder une vie d'une qualité acceptable. Si le médecin neurologue est fatigué ou surchargé de travail, énervé par des clients difficiles et de nombreux coups de téléphone durant la consultation, il aura tendance à vouloir être rapide. Après quelques questions seulement (et tout en pensant aux amendes possibles), il fixera ses conclusions sans tenir compte que le malade est perturbé par le local qu'il ne connaît pas, l'agitation (bruit du téléphone...) et des questions dont il ne saisit pas le sens...

* propos qui n'engagent que leur auteur.

Comme M. G.P., faites-nous parvenir votre témoignage. Il sera publié.